

## Délibération n°2016-12/09-014

### OBJET

Autorisation donnée au Président de signer le marché n° 2016-1608 d'ingénierie paysagère et environnementale

### DATE DE CONVOCATION

09/12/2016

Nombre d'Elus pouvant siéger : 10  
Présents : 5  
Pouvoirs : 4  
Pour : 9  
Contre : 0  
Absention : 0

### ADOPTÉE A

Unanimité

**Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis**

L'an deux mil seize, le 9 décembre, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des commissions du 4<sup>e</sup> étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Etaient présents, Mesdames Hélène de COMARMOND et Nathalie DINNER, Messieurs Olivier DOSNE, Laurent LAFON et Pierre-Jean GRAVELLE, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Avaient donné pouvoir :

- Madame Anne CABRIT à M. Olivier DOSNE
- Monsieur Didier GONZALES à Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE
- Monsieur Pierre GARZON à Madame Nathalie DINNER
- Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Laurent LAFON



# DELIBERATION N°2016-12/09.014 DU 09 DÉCEMBRE 2016 RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N° 2016-1608 D'INGÉNIEURIE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

## LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,
- VU** L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la décision de la commission d'appel d'offres du 9 décembre 2016,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation (SMER) la Tégéval.

## DELIBERE

Article 1 : Autorise le Président du Smer la Tégéval à signer l'accord-cadre à bons de commande de prestations d'ingénierie paysagère, d'investigations et d'ingénierie environnementale pour une durée maximale de 4 ans et des montants annuels minimum et maximum par lot susceptibles de varier comme suit :

Lot	Montant Minimum annuel	Montant Maximum annuel
Lot 1 – Prestations d'ingénierie pour la réalisation d'études paysagères, écologiques, géotechniques, pollutions et agro-pédologiques.	40 000,00 € HT	400 000,00 € HT
Lot 2 – Prestations d'investigation et d'ingénierie pour la réalisation d'études géotechniques, pollutions et agro pédologiques.	15 000,00 € HT	150 000,00 € HT

Article 2 : Le présent accord-cadre à bons de commande est attribué à :

- Lot n°1 : groupement INGETEC (mandataire) / BIOTOPE / PHYTOCONSEIL / TROISIEME PAYSAGE ;
- Lot n°2 : groupement OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE (mandataire) / SOL EN VIE / ABROTEC.

Article 3 : Les dépenses afférentes à cet accord-cadre à bons de commande seront imputées sur le budget du Smer.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval



Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de Paris, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,  
Le 15 décembre 2016

Le Président du Smer La Tégéval



Pierre-Jean Gravelle



**De :** [notifascl@fast.efast.fr](mailto:notifascl@fast.efast.fr)  
**À :** [contact@lategeval.fr](mailto:contact@lategeval.fr)  
**Objet :** FAST : transfert ACTES : Autorisation au Pr&#233;sident de signer le march&#233; d'ing&#233;nierie paysag&#232;re et environnementale (SMER LA TEGEVAL)  
**Date :** vendredi 23 d&#233;cembre 2016 16:12:37  
**Pi&#232;ces jointes :** [2016-12-09-014 autorisation signature marche ingenierie paysagere environnementale signee.PDF](#)

---

Vous trouverez ci-dessous la copie d'un acte soumis au contr&#224;le de l&#233;galit&#233; accompagn&#233;e de son accus&#233; de r&#233;ception r&#233;alis&#233; en pr&#233;fecture.  
Ces informations vous sont transmises via FAST par Gilles DUQUENOY de la Collectivit&#233; SMER LA TEGEVAL.

## ***':. Acte :***

Num&#232;ro de l'acte : 20161209014  
Objet : Autorisation au Pr&#233;sident de signer le march&#233; d'ing&#233;nierie paysag&#232;re et environnementale  
Date de d&#233;cision : 09/12/2016  
Date de transmission : 23/12/2016  
Nature de l'acte : D&#233;lib&#233;ration  
Mati&#232;re de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. March&#233;s publics / 1.1.1. March&#233; initial

## ***':. Accus&#233; de r&#233;ception :***

Identifiant unique de l'acte attribu&#233; en pr&#233;fecture : 075-200017010-20161209-20161209014-DE  
Date de r&#233;ception de l'accus&#233; : 23/12/2016

**FAST**  
Fournisseur d'Acc&#233;s S&#233;curis&#233; Transactionnel  
<http://www.efast.fr>